

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société pédagogique genevoise  
**Band:** - (1902)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Communications du Comité  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-241033>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

---

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

---

---

**Assemblée générale du 4 décembre 1902, petite salle  
de l'Institut.**

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

---

### 1° Communications du Comité.

MM. Henri Mercier, professeur au Collège, et Ed. Claparède, privat-docent à l'Université, sont reçus membres de la Société.

La démission de M<sup>me</sup> Lina Glatz est acceptée. M. et M<sup>me</sup> Sigg ont demandé leur démission pour la fin de l'année. Une démarche sera faite afin d'engager ces deux sociétaires à revenir sur leur décision.

M. le Président propose que nous complétions la revision de nos statuts par l'adjonction de la disposition finale suivante :

« Toute demande de revision des statuts doit être adressée par écrit au Comité. Elle ne sera mise en discussion en assemblée générale qu'après avoir été communiquée aux sociétaires par la voie du Bulletin. » (Adopté à l'unanimité.)

Il nous fait ensuite une analyse du rapport que M. Guex, délégué à l'Exposition universelle de Paris, vient d'adresser au Conseil fédéral, et dont l'auteur nous a envoyé un exemplaire.

Ce bel ouvrage, de 351 pages in-quarto, orné de nombreuses illustrations, offre une foule de renseignements heureusement choisis sur les écoles enfantines, primaires, professionnelles, sur les organisations scolaires des divers pays qui garnirent les galeries consacrées à l'éducation et à l'instruction dans cette admirable synthèse que fut l'Universelle de 1900.

Directeur des Ecoles normales de Lausanne, M. Guex a étudié avec un soin particulier tout ce qui concerne la préparation du corps enseignant. Cette partie de son rapport est du

plus haut intérêt. Afin de présenter une vue générale de cette question si importante, il élargit le cadre de son étude et y fait entrer l'Allemagne et la Suisse qui ne participèrent pas à l'exposition pédagogique.

Le tableau d'ensemble qui se déroule sous les yeux du lecteur de l'ouvrage de M. Guex laisse l'impression que les nations civilisées, entraînées dans une marche incessante vers le mieux, luttent de vitesse pour perfectionner les institutions scolaires, pour rendre l'instruction publique toujours plus adéquate aux besoins de notre époque. Comme nous le disait dernièrement M. Rosier, la Suisse ne doit pas se reposer sur ses lauriers, si elle veut se maintenir à la place honorable qu'elle a occupée jusqu'ici.

M. *Mégard*, président de la Commission de soirée nous entretient de ce qui s'est fait en vue de la célébration du 3<sup>me</sup> centenaire de l'Escalade et du 35<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de notre Société. Les deux commissions que nous avons nommées ont fusionné en décidant de supprimer la soirée. Le succès de notre banquet d'après-demain est assuré; on le doit en grande partie à l'élan que M. Baatard a su donner à cette manifestation. M. *Mégard* termine en adressant aux indécis un pressant appel.

## 2° L'enseignement de la grammaire française à l'école primaire.

M. *Dubois* introduit le sujet en ces termes :

« Il ne faut pas séparer l'étude des mots de celle de la phrase ».

Ce principe pédagogique, énoncé par feu M. l'inspecteur Dussaud, dans la préface du Livre I du Cours de langue maternelle, est à la base de notre programme de grammaire.

Dans les deux premières années, lorsque l'enfant n'exprime que bien difficilement les idées suggérées par ce qu'il voit, pas de livre de grammaire. Dans les lectures, remarques sur la nature des mots, sur le nombre et le genre des noms, sur les formes verbales les plus usuelles, etc. : voilà pour la première année. Dans la seconde, l'étude de la grammaire, un peu plus développée, se fait encore uniquement au moyen de la leçon de lecture.

A partir de la 3<sup>e</sup> année, le livre de langue maternelle est employé. Alors commence une étude plus systématique des